

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

N°DC-2025-51

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2025-2028

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure GAIN

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2022-2025 étant arrivé à échéance, la commune de Colpo a demandé à l'UFCV, délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un bilan des trois années écoulées et de réinterroger les objectifs du PEDT.

Il convient donc de le renouveler pour les trois prochaines années scolaires à venir (2025-2026/2026-2027/2027-2028).

Le PEDT est un document cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Les objectifs partagés retenus dans le cadre de l'élaboration du PEDT 2022-2025 étaient les suivants :

- Favoriser le bien-être des enfants
- Favoriser le Vivre Ensemble
- Favoriser l'Eco-Citoyenneté
- Renforcer le lien avec les parents et leur implication
- Permettre aux enfants d'être acteurs et actrices de leurs apprentissages, favoriser leur autonomie
- Favoriser l'ouverture sur le monde, l'ouverture d'esprit, la curiosité, la solidarité
- Favoriser les projets de prévention contre les risques

L'ensemble de la communauté éducative s'est accordé sur l'importance de ces objectifs et leur actualité toujours présente. Il a donc été décidé de les maintenir.

Le renouvellement du PEDT est l'occasion pour la Municipalité de renouveler également son engagement dans la démarche du « Plan Mercredi » qui formalise la volonté de favoriser une meilleure cohérence entre temps scolaire et temps périscolaire.

Monsieur le Maire soumet le projet de renouvellement du PEDT à délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le Projet Educatif de Territoire 2025-2028.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

